

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2023**

Convocation du 14 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLAPOURÇON, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick LORGÉ.

**Présents :** Patrick LORGÉ, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ROBBE, Jordan BONDOUX, Juliano SÉRAVALLE, Florence LAMOUREUX, Elodie LECLERCQ, Valéryan BALBOUX.

**Absent ayant donné pouvoir :** Benoît PHILIPPE (pouvoir à Florence LAMOUREUX)

**Absent excusé :** Karine FERMIN

**Secrétaire de séance :** Elodie LECLERCQ

Le procès-verbal de la séance du **20 octobre 2023** est adopté à l'unanimité

✓ **Création d'un parking au lieu-dit Dragne :**

Depuis de nombreuses années, le hameau de Dragne, et plus particulièrement les habitants sont affectés par des stationnements gênants aux abords de la route départementale ou encore le long des voies proches et des habitations. Cette année encore et plus encore, la cascade a été visitée.

La principale raison est son référencement, le rappel effectué auprès de l'Office du Tourisme et la forte fréquentation du camping municipal qui ont favorisé les sorties et randonnées aux abords de la Cascade.

Nous avons transmis plusieurs propositions aux techniciens de la DTT et de la DIR, plusieurs emplacements ont été visités.

Diverses recommandations nous ont été faites et l'une d'elles a retenu toute notre attention. Il s'agit de la parcelle C 0674, d'une superficie de 750 m<sup>2</sup>, située en périphérie du VC1, propriété actuelle de Monsieur GOZILLON Marc.

Cette parcelle fera l'objet d'une phase de terrassement et une phase d'empierrement. Un panneautage sera réalisé. Monsieur GOZILLON Marc nous propose d'acquérir cette parcelle entièrement bornée pour la somme de trois cents euros (300 €) (courrier reçu le 21/11/2023).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **DÉCIDE** d'approuver l'acquisition de cette parcelle pour la somme de trois cents euros, afin d'en modifier la destination actuelle et devenir un parking.

✓ **Vente de la parcelle AI 108, propriété de la commune, à un administré**

Dans un courrier reçu en mairie le 13 octobre dernier, Monsieur Ralf LAGEWEG sollicite la commune afin d'acquérir une partie de la parcelle AI 0108, propriété de la commune, jouxtant sa propriété.

Cette parcelle est divisée en deux parties, l'une en zone N (Naturelle), l'autre en zone 1AU (zone à Urbaniser à vocation d'habitat), sa superficie totale est de 6553 m<sup>2</sup>.

La partie de la parcelle AI 0108 à céder se trouve en zone N (Naturelle) donc non constructible, l'autre partie située en zone 1 AU restant propriété de la commune.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal un prix de cession s'élevant à 1200 € (mille deux cent euros) pour la partie de la parcelle AI 0108 se trouvant en zone N, demandée par Monsieur LAGEWEG, en précisant que le bornage est à la charge de l'acquéreur ainsi que l'entretien des coupes de bordure en raison de la dangerosité des arbres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **ACCEPTE** la cession de la partie de la parcelle AI 0108 située en zone N, à Monsieur LAGEWEG Ralf, pour la somme de mille deux cent euros.

✓ **Demande de DETR 2024 relative à la réhabilitation du café Le Refuge de Marie-Lou**

L'affectation de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR)** devant faire l'objet d'une délibération formelle quant à son affectation, Monsieur le Maire propose aux conseillers de se prononcer par vote à mains levées, pour l'affectation de cette DETR 2023 aux travaux de réhabilitation et rénovation du café Le Refuge à Villapourçon.

L'Atelier INCIPIT, architectes paysagistes, a été missionné afin qu'il nous établisse une étude de faisabilité pour la réhabilitation du café restaurant chez Marie-Lou.

Monsieur le maire **PRÉSENTE** le financement prévisionnel de l'étude de faisabilité qui s'établit comme suit :

<b>COÛT PRÉVISIONNEL</b>	Montant	Taux
Etude de faisabilité	24 700.00 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>24 700.00 €</b>	
<b>FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>		
DETR 2024	9 880.00 €	40%
AUTOFINANCEMENT	14 820.00 €	60%
<b>TOTAL HT</b>	<b>24 700.00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de **SOLLICITER** la subvention DETR ci-dessus au titre de l'année 2024,
- d'**AUTORISER** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

✓ **Concours LOGO commune de Villapourçon**

La commune a organisé un concours de logo au printemps dernier afin de créer une nouvelle identité visuelle de Villapourçon. Ce logo va servir à identifier de manière univoque et immédiat la commune sur tous les supports qu'elle utilise (affiche, courrier, site internet...)

Un article est paru dans le bulletin municipal « printemps-été 2023 » de la commune, invitant les habitants à valoriser leurs talents sur une représentation de Villapourçon.

Les projets ont été présentés en conseil municipal par ordre de réception en mairie.

Monsieur le maire a soumis au vote quatre croquis :

1. Madame Heleen DIERDORP
2. Madame Alix HUMBERT
3. Monsieur Jean-Charles MARCEAU
4. Madame Anne-Marie CHAPPE

Le Conseil Municipal **A VOTÉ** :

1. 4 voix
2. 3 voix
3. 0 voix
4. 2 voix

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** que Madame Heleen DIERDORP remporte le concours du LOGO de la commune, un prix sera remis à chaque participant en janvier prochain.

➤ **POINTS DIVERS :**

DROIT DE PRÉEMPTION :

Monsieur le Maire présente pour information le droit de préemption ci-dessous :

PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	ADRESSE DU BIEN	Réf Cadastrales	SURFACES M <sup>2</sup>	Prix de vente
DE KNEGT Donald	COLENZO 64 GH SOEST 3761	19 RUE GASTON CHAISSAC LE BOURG VILLAPOURÇON	AI 116 AI 117 AI 118	2586 366 298	<b>249 600€</b>

Le conseil municipal renonce à son droit de préemption.

GESTION DES DÉCHETS :

A la demande de la municipalité de Villapourçon, le syndicat mettra à disposition un broyeur à végétaux (haies) le 01/12/2023 ; une date pendant les vacances de la Toussaint aurait été plus judicieuse. Les personnes intéressées repartiront avec leur broyat ou pas.

Depuis notre réunion publique et dans la continuité de nos engagements et à la demande expresse d'administrés du hameau concerné, un second point de collecte a été supprimé, le ramassage se fait désormais en porte à porte.

Des améliorations doivent encore être apportées en collaboration avec le service des déchets comme les consignes de tri aux vacanciers.

Un rappel, des containers sont disponibles en mairie, pour les résidents secondaires.

DOSSIER LE REFUGE DE MARIE LOU :

Le dossier de synthèse a été remis le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Au préalable, diverses réunions avec les partenaires du département, la communauté de communes, les services de l'Etat ainsi que diverses associations et organismes publics ont eu lieu. Elles ont permis d'avancer sur le projet en terme d'objectifs à atteindre. Ce document de définition du projet place l'établissement dans son contexte et cerne son devenir.

C'est sur ce document initial que s'appuie la DETR 2024 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Inscrit au programme de contrat territorial conseil départemental 58 et communauté de communes pour la période 2024/2027.

Ce projet ambitieux pour la commune remplit plusieurs enjeux, projet de territoire, projet de revitalisation locale, revitalisation du bourg.

Une réunion publique a lieu samedi 25 novembre 2023, à la salle des fêtes de la commune.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX A VENIR :

- Prochainement a lieu la réfection du chemin des rattes qui se situe au-dessus de Fragny ; un employé de l'EBE arrive en renfort pendant une semaine, à partir du 27 novembre.
- Des radiateurs électriques ont été commandés pour remplacer les anciens des logements communaux, considérés comme énergivores.
- Nous avons reçu un premier devis pour la rénovation totale du logement communal situé au-dessus de chez Madame MARQUET. D'autres sont en cours.

Séance levée à 19h50.

Le Maire  
Patrick LORIEU

